

COMMUNE DE  
SAINTE ANNE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Numéro de la délibération

SESSION DU 15 NOVEMBRE 2007

9<sup>ème</sup> délibération

*Demande de classement et de cession du port départemental de Sainte-Anne*

L'an deux mille sept et le quinze du mois de novembre, à dix-sept heures vingt-quatre minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-ANNE, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Blaise ALDO, Maire.

Présents M. Blaise ALDO, M. Gaëtan OUIJAGIR, M. Etienne HATCHI, Mme Marlène MALATCHOUMY-COUPAN, M. Grégoire FRISE, Mme Nicole SINIVASSIN-SOLVAR, M. Arnel LAURENT, M. Jacques CUIRASSIER, M. Jean VERE, Mme Lucie Ena DURO, M. Jean Emile BERTHELY, M. Hugues COUPIN, M. Pierre GOB, M. Patrick ETIENNE, M. Pierre URBINO, Mme Patricia SURAY, Mme Sandrine COCO, Mme Céline FISTON, M. Jean FAHRASMANE.

Absents : M. Wilfrid OUANNA (excusé), Mme Marjorie GUYON-GOUSSAY, Mme Amandine VIROLAN, Mme Franciana MORIS-SAINSILY, M. Laurent PERMAL, Mme Justine PORLON, Mme Ghislaine HEBREU, Mme Françoise SAHA, M. Léonard MARAGNES, M. Rosan SAMINADIN (excusé), Mme Lucette BOUCHER, M. Léo Clément GALAS, Mme Lydia COURIOL-FARO, Mme Pauline IBENE, M. Félicien COTELLON (excusé), M. Jacques KANCEL.

Convocation faite le 08 novembre 2007

Membres en exercice : 35

Secrétaire de séance : Madame Sandrine COCO

27 NOV. 2007

DELIBERATIONS AFFICHEES

Le 19 novembre 2007

SAINTE-ANNE, le 19 novembre 2007

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le port départemental de Sainte-Anne est depuis de nombreuses années resté à l'état embryonnaire.

Il propose donc à l'assemblée communale de demander au Conseil Général le classement et la cession du port départemental de Sainte-Anne à la collectivité pour permettre :

- D'achever la construction des ouvrages de protection et d'assurer un tirant d'eau suffisant pour l'accueil des bateaux.
- De donner à la pêche la place qui lui revient par la construction d'ouvrages d'accostage dédiés et d'infrastructures terrestres permettant aux professionnels de valoriser le produit de leur pêche.

- De recevoir les navires de transport de passagers dans des conditions sécurisées et sécurisées.
- De recevoir les bateaux de plaisance sur des ouvrages adaptés.
- De réaliser les superstructures techniques et commerciales nécessaires au bon fonctionnement et au développement de l'ensemble.

Le conseil municipal ;

Où Monsieur le Maire en son exposé ;

Après discussion ;

A l'unanimité ;

DECIDE de demander au Conseil Général le classement et la cession du port départemental de Sainte-Anne à la collectivité.

DONNE tous pouvoirs au maire pour la réalisation d'un projet global du port de Sainte-Anne qui sera soumis très prochainement à l'assemblée communale.

Fait et délibéré à Sainte-Anne  
Les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé les membres présents



Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

*[Signature]*  
Blaise ALDO

27 NOV. 2007

PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE